

SÉANCE DU 5 MARS 2003

---

DÉCISION N° 2003 / 08 / THT FE / 4

---

**PROJET DE LIGNES ÉLECTRIQUES A TRES HAUTE TENSION  
ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE (PYRÉNÉES-ORIENTALES)**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002,
  - vu le décret n° 2002-1275 du 22 octobre 2002 pris pour l'application de celle-ci,
  - vu la décision du 14 février 2002 de la commission nationale du débat public d'organiser un débat public sur le projet de lignes électriques à très haute tension entre la France et l'Espagne (Pyrénées-Orientales),
  - vu la décision n° 2002 /03 // THT FE / 1 du 7 novembre 2002 par laquelle la Commission nationale du débat public a confié l'animation de ce débat public à une commission particulière et a désigné M. Georges MERCADAL comme Président de cette commission particulière,
  - vu la décision du 6 décembre 2002 par laquelle la Commission nationale du débat public a désigné quatre membres de la commission particulière, complété ce jour par deux autres membres,
  - vu le dossier reçu le 21 février 2003 intitulé "Projet de renforcement des échanges électriques entre la France et l'Espagne" présenté par "Réseau de Transport d'électricité" complété par le dossier de la Société CESI "Étude de faisabilité technico-économique d'alternatives à la réalisation d'une ligne à très haute tension entre la France et l'Espagne",
- 
- sur proposition de son Président,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

D'accuser réception du dossier susvisé qu'elle estime suffisamment complet pour être soumis au débat public.

**Article 2**

D'approuver le calendrier du débat et d'en fixer le début au 21 mars 2003 et la fin au 14 juillet.

Les moyens du débat seront en particulier les suivants :

- des auditions publiques dont la commission particulière rendra publique la synthèse,
- des conférences publiques sur des thèmes précis ; les contributions recueillis seront rendues publiques,
- des synthèses publiques où s'exprimeront les divers points de vue après trois mois de débat,
- des outils d'information transparents et équitables (site Internet- cahiers d'acteurs-partenariat avec la presse).

Le Président



Yves MANSILLON